



MAIRIE
de
84110 ROAIX
Tél:04.90.46.11.46
Fax:04.90.46.14.05

PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 20 mai 2026

Date convocation :
13 mai 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 13

L'an deux mille vingt-six et le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DURAND, Maire, étaient présents : Amélie NEVET-MOUTTET, Bernard CHABAUD, Delphine CAMPEOTTO, Olivier CHANIET, François FOURNIER, Frédéric BONFILS, Rosy ALEXIS, Michèle VRANCKX, Corinne BAYLE, Edwin MAILLET, Antoine YVON, Célia DUPLANT.

Absents ayant donné procuration : Natalia CHAVE donne procuration à Monsieur le Maire

Absents non excusés : Olivier JOUVRY

Secrétaire de séance : Bernard CHABAUD

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 01 avril 2026

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance du 01 avril 2026 appelle des remarques particulières.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire invite le conseil à s'intéresser aux divers sujets mis à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

1. Objet : Révision des tarifs communaux

Retiré de l'ordre du jour.

2. Objet : Approbation du nouveau Projet Éducatif Territorial (PEDT) – Délibération n°2026 D 17

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Projet Éducatif Territorial (PEDT) comme suit :

« Toutes demandes d'annulation, d'ajout ou de modification de la présence de l'enfant doit se faire via le logiciel de réservation ARG Famille dans les délais impartis (voir tableau ci-dessous) :

Temps périscolaire	Modalités de modification des présences (ajout ou annulation)
CANTINE	Jusqu'à 9h le jour même
ACCUEIL DU MATIN	Jusqu'à 13h la veille
ACCUEIL DU SOIR	Jusqu'à 13h le jour même

Toute modification de réservations (ajout) cantine ou accueil des enfants validée après 9h00 du matin le vendredi précédant la semaine d'inscription sera majorée de 30%. »

Le Maire demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,
Délibère et décide à 14 voix,

- **DE MODIFIER** le PEDT en date du 25 mai 2025 pour la rentrée 2026/2027,
- **D'APPROUVER** le PEDT tel qu'annexé à la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

FIN DE SEANCE : 20h30

Le secrétaire de séance,
Bernard CHABAUD



Le Maire,
Laurent DURAND

